



**Déclaration préalable  
CAPD 7 mars 2019**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette première CAPD est réunie dans sa nouvelle composition à la suite des élections professionnelles de décembre 2018 qui se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Nous avons déploré un système de vote défaillant la première journée et des dysfonctionnements tout au long de la semaine.

Cependant, la hausse du taux de participation est encourageante (supérieure à la moyenne nationale dans le Doubs), et elle montre l'importance pour nos collègues d'une représentation syndicale. Pour nous, élus, c'est le symbole de la confiance accordée par nos collègues.

Concernant le contexte actuel, nous ne pouvons pas ne pas revenir sur la loi Blanquer. Vous n'êtes pas sans savoir que 5 organisations syndicales, dont nous faisons tous partis ici, ont demandé aux députés de ne pas la voter en l'état.

Alors qu'il devait s'articuler autour de l'obligation d'instruction ramenée à 3 ans, le projet de loi dit Blanquer « pour une école de la confiance » est devenu, au fur et à mesure de ses évolutions, un texte qui bouleverserait le fonctionnement du système éducatif sans faire preuve de progrès. Ce projet de loi s'est même affranchi de discussions préalables de par les nombreux amendements intégrés, tant parlementaires que gouvernementaux. Le Sgen-CFDT, comme les autres organisations syndicales, dénonce cette méthode verticale ne pouvant que cristalliser les tensions, et à nouveau bousculer l'Ecole dans un contexte qui nécessite apaisement et implication de l'ensemble des acteurs.

Pour le Sgen-CFDT, il s'agit d'une loi fourre-tout, élaborée dans la précipitation, des amendements révélateurs d'une conception éculée de l'enseignement et de l'éducation... L'école mérite mieux qu'un discours caricatural qui dénigre l'Ecole et celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Monsieur le ministre nous parle d'Ecole de la confiance mais un amendement relatif à la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux arrive au dernier moment sans aucune concertation. Ce n'est pas acceptable ni sur la forme ni sur le fond. Cela est d'autant plus inacceptable que de nombreux collègues directeurs de petites écoles sont laissés sans réponse sur leur avenir avec cette annonce.

Vous l'aurez compris, Monsieur le DASEN, nous espérons que, dans le Doubs, le dialogue social, auquel nous tenons tant, sera de meilleure qualité qu'au ministère.

Bien que celles-ci relèvent du CTSD, celles-ci étant directement liées avec les CAPD à venir, nous déplorons également qu'en ce 7 mars 2019, nous n'ayant toujours pas la circulaire mouvement alors que bien d'autres départements l'ont en leur possession.

Nous espérons que l'audience du 13 mars à ce sujet saura nous apporter des réponses précises.

Pour le Sgen-CFDT, il s'agit là d'un projet ministériel bâclé.

Enfin en cette première CAPD post-élections, nous ne pouvons que regretter le trop grand nombre de points à l'ordre du jour. Il s'agit de traiter des sujets aussi techniques que complexes et nous devons, par la suite informer nos collègues. Aussi, dans un contexte qui évolue très souvent, des groupes de travail devraient être tenus plus régulièrement. Concernant l'avancement accéléré, pour ne citer que cet exemple, la CAPD a déjà plus d'un mois de retard et les collègues sont dans l'attente.

Puisque nous abordons l'ordre du jour, nous tenons d'abord à remercier les services administratifs pour leur travail et les documents envoyés.

Concernant les candidats à la liste d'aptitude des directeurs d'école, nous nous étonnons que 10 candidats, soit près de 17 % des candidats se soient vus refuser l'accès à cette liste alors que certains d'entre eux font ou ont fait fonction de direction lorsque le besoin s'est fait ressentir. Ces 10 candidats qui ont eu un avis défavorable, représentent un peu plus d'un quart des collègues qui ont passé l'entretien devant la commission. Est-il possible de connaître les motivations de la commission concernant ces refus ?

Concernant les candidats au congé de formation professionnelle pour l'année 2019-2020, sur 40 demandes seuls 16 collègues se sont vus offrir une proposition de réponse favorable à leur demande. Pouvez-vous revenir sur les critères d'attribution ?

Au sujet des recours PPCR, deux recours formulés, deux maintiens de l'appréciation... Nous aimerions en savoir davantage sur ces deux dossiers.

Nous attendons de cette première CAPD très dense des réponses à nos interrogations.

Merci de votre attention.

Les élus CAPD Sgen-CFDT